

**ROANNAIS  
AGGLOMERATION**

63, rue Jean Jaurès  
42311 ROANNE

**N° DP 2022-386**

Action culturelle

Conservatoire d'agglomération  
musique et danse

Actions d'Education Artistique et Culturelle  
2022/2023

Demande de subvention DRAC

Certifié exécutoire	05 DEC. 2022
Reçu en préfecture	29 NOV. 2022
Publié	05 DEC. 2022

**Le Président de Roannais Agglomération,**

Vu l'arrêté préfectoral du 5 avril 2022 portant statuts de Roannais Agglomération et notamment la compétence optionnelle « Action culturelle » ;

Vu la délibération du Conseil communautaire du 10 juillet 2020 modifiée, accordant au Président délégation de pouvoirs pour solliciter toute subvention avec le plan de financement du projet et passer les conventions afférentes, ainsi que leurs avenants ;

Considérant que Roannais Agglomération est compétent pour l'enseignement artistique reconnu par le département de la Loire (schéma départemental de développement des enseignements artistiques) ou par le ministère de la Culture (conservatoire) ;

Considérant que Roannais Agglomération est compétent pour les interventions musicales en milieu scolaire sur le temps scolaire en partenariat avec les établissements scolaires dans les communes de moins de 5 000 habitants ;

Considérant que le Collège Aragon de Mably souhaite poursuivre la mise en œuvre de la classe Voix et Corps en 2022/23, visant à contribuer à une éducation artistique et culturelle pour tous ;

Considérant que l'Education nationale et la Direction régionale des affaires culturelles identifient le conservatoire comme lieu ressource sur le territoire de la communauté d'agglomération pour poursuivre la mise en œuvre du plan chorale, visant à mettre en place une chorale dans chaque école ;

Considérant que la commission Adage, attribuant des financements aux projets d'Education Artistique et Culturelle dans les établissements scolaires a apporté un avis favorable aux projets Le Son des mômes, Festum et Plan chorale, dont le Conservatoire est structure culturelle porteuse du projet, dans les établissements scolaires participants ;

Considérant que le Conservatoire Musique-Danse-Théâtre de Roannais Agglomération dispose des compétences et ressources nécessaires pour mener ces projets, sous réserve du vote du budget 2023,

Considérant que la DRAC Auvergne-Rhône-Alpes attribue des aides aux projets d'éducation artistique et culturelle en temps scolaire et hors temps scolaire, notamment à destination des élèves des Conservatoires ;

**DECIDE**

- De solliciter, auprès de la Direction régionale des affaires culturelles Auvergne Rhône-Alpes, une subvention de 13 000 € ;
- De préciser que 1 500 € sur cette subvention permettra la mise en œuvre de l'année 2022/23 de la classe « Voix et corps », au collège Aragon de Mably ;
- De préciser que la demande de 1 000 € sur cette subvention permettra la mise en place du plan chorale 2022/2023 ;
- De préciser que la demande de 1 500 € sur cette subvention permettra la mise en place du projet artistique « Le Son des Mômes » ;
- De préciser que la demande de 9 000 € sur cette subvention permettra la mise en place du projet de création artistique participative Festum dans le cadre de la résidence de la Cie des Transformateurs.

*Par délégation du Conseil communautaire*



Le Président,  
**Yves Nicolin,**  
Maire de Roanne